

**Colloque international de réadaptation sur la surdité,
la surdicécité et les troubles du langage et de l'audition
IRD – MONTREAL, 25 et 26 juin 2009**

Principes d'égalité et regards d'inégalité dans l'éducation des jeunes sourds

Jean-Yves LE CAPITAINE

Institut Public la Persagotière

NANTES, France





Principes d'égalité

- Une définition du handicap
- La notion de compensation
- La notion d'accessibilité
- L'accès au droit commun



Une définition du handicap

- « Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



La notion de compensation

- « La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »
- Une prestation de compensation



La notion d'accessibilité

- « ... l'inscription de tout enfant ou adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé dans l'école ou l'établissement scolaire le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence. »



L'accès au droit commun

- Principe de non discrimination dans les espaces de vie
- « La langue des signes est reconnue comme une langue à part entière. »



Regards d'inégalité

- Le recours à la pédagogie spécialisée
- Les préjugés sur la langue des signes
- L'ancrage dans une approche déficitaire
- L'individualisation des problématiques



Le recours systématique à la pédagogie spécialisée

- *« Les sourds ont besoin d'une pédagogie spécialisée. »*
- Tradition historique
- Exclusion des jeunes sourds de la pédagogie ordinaire
- Représentation de « l'incapacité cognitive » des jeunes sourds



Le recours systématique à la pédagogie spécialisée

- *« Avec les sourds, il faut répéter 4 ou 5 fois, alors que les entendants comprennent tout de suite. »*
- Représentation déficitaire
- Attitudes adaptées discriminatoires



Le recours systématique à la pédagogie spécialisée

- *« Les sourds sont plus lents. Les sourds ont du mal à travailler de manière autonome. Il faut tout expliquer aux sourds. »*
- Jugements de valeur
- Attributions de caractéristiques comportementales



Les préjugés sur la langue des signes

- *« On voit bien que ce sont qui parlent le mieux qui réussissent mieux en classe et qui sont les plus intelligents. »*
- Non reconnaissance du statut de langue
- Hiérarchie de valeurs



Les préjugés sur la langue des signes

- *« La langue des signes est pauvre. Elle ne permet pas d'abstraire. Elle ne peut être qu'une langue affective. »*
- Dévalorisation de la langue
- Dévalorisation de ses utilisateurs



Les préjugés sur la langue des signes

- *« Vous savez, ses parents ont choisi la langue des signes, alors elle est moins performante que votre fille. »*
- Marque de la déficience



L'ancrage dans une approche déficitaire

- *Mais enfin ils ne peuvent quand même pas nier leur déficience. »*
- Opposition entre une approche bio-médicale déficitaire et une approche anthropologique développementale
- Marque de l'incomplétude
- Hiérarchie inégalitaire



L'ancrage dans une approche déficitaire

- *« Il y a sûrement un trouble cognitif chez cette enfant. »*
- Hypothèses systématiques de déficiences pour les difficultés
- La déficience ou le trouble comme marques de l'incomplétude
- Hiérarchie inégalitaire



L'individualisation des problématiques

- *« La priorité, c'est de scolariser un jeune sourd individuellement dans son école de quartier »*
- Banalisation des différences et exclusion des problématique identificatoires
- Prégnance de la norme
- Assumer la responsabilité de ses réussites et de ses échecs.

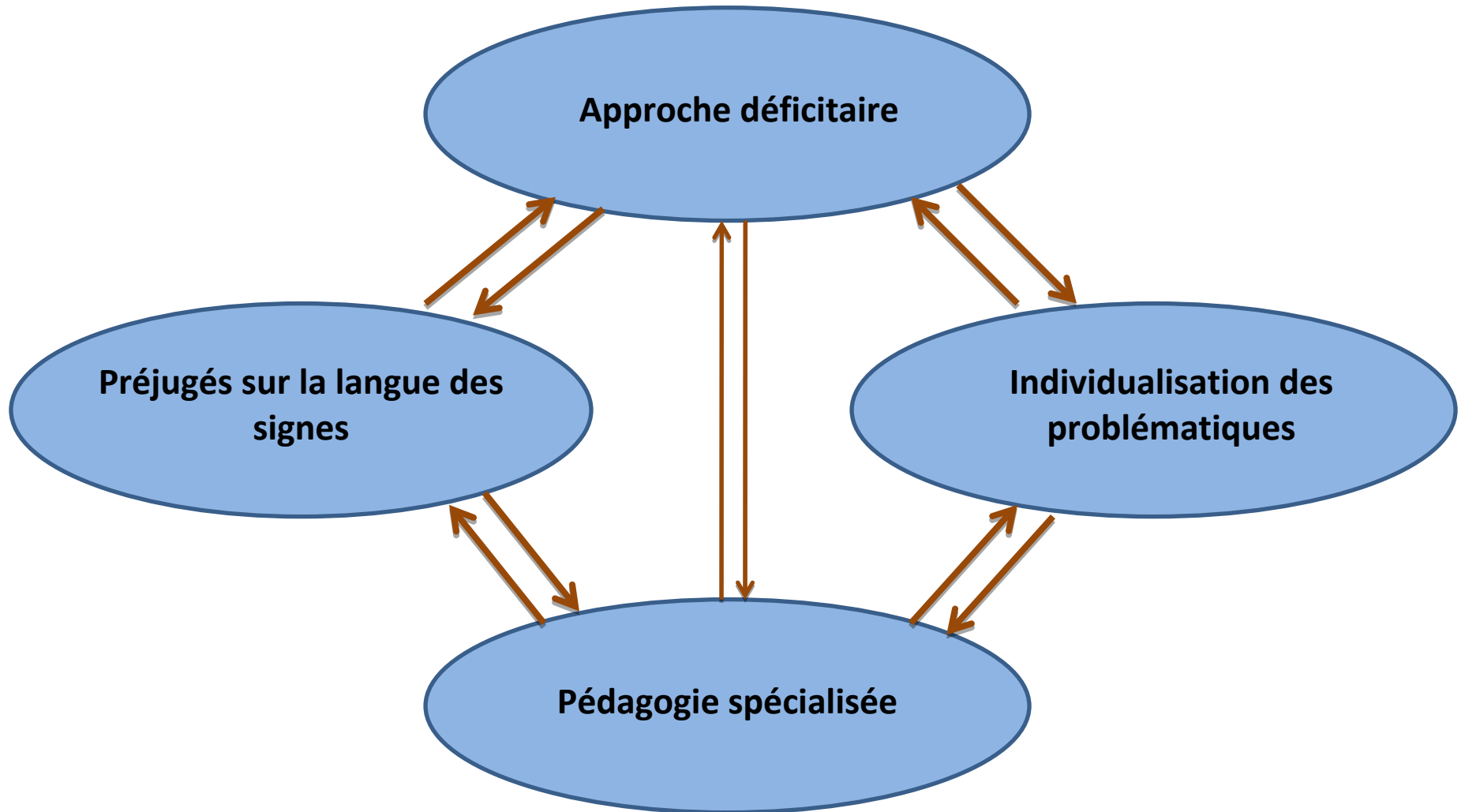


L'individualisation des problématiques

- « *Projet personnalisé* » / « *projet individualisé* »
- Recentration des réponses sur les individus
- Absence d'intervention sur l'environnement



Un paradigme d'inégalité





Conclusion

- L'environnement ordinaire n'est pas seul en cause dans une situation de handicap. L'environnement spécialisé, à travers les regards d'inégalité, est aussi producteur de handicap.